



République Française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
PROCÈS VERBAL
COMMUNE DE PEIPIN

**Nombre de
membres en
exercice** : 15

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 19 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Frédéric DAUPHIN, à 18 heures 30

Présents : 10

Sont présents : Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Philippe BOTALLA, René SAMUEL, Gisèle JOSEPH, Gérard MARTIN, Patricia VILLEMMAIN, Aurélie DURAND, Joëlle BLANCHARD, Odile MARTIN

Votants : 13

Représentés : Sabine PTASZYNSKI par Frédéric DAUPHIN, Dorothée DUPONT par Gisèle JOSEPH, Stéphanie MICHOT par Aurélie DURAND

Excusés :

Absents : Farid RAHMOUN, Ahmed CHOUABBIA

Secrétaire de séance : Philippe SANCHEZ-MATEU

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023 - DE 2023 067

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Aménagement du Centre ancien - demande de subvention DETR - DE 2023 068

Monsieur le Maire indique que la commune de Peipin souhaite entreprendre des travaux de rénovation de la voirie et d'aménagement du Centre ancien (place de la Mairie, Grand-Rue, rue du Four, rue du Glissoir et une partie de la rue de l'Église).

Ces voies du Centre ancien de la commune n'ont pas été rénovées depuis plus de 25 ans et présentent aujourd'hui des dégradations assez marquées.

L'objectif est pluriel : rénovation des chaussées et des dispositifs d'assainissement de surface et de drainage des voiries, des accès aux habitations, affectation des stationnements en surfaces perméables, intégration paysagère avec qualification des espaces verts, qualification des cheminements piétons et mise en zone 30 de l'itinéraire en cohérence avec l'aménagement.

Monsieur le Maire rappelle qu'un travail est en cours depuis 2022 avec l'IT 04 qui a été missionnée en qualité d'AMO de la commune pour la préparation du dossier de l'aménagement du Centre ancien. Dans un premier temps un levé topographique a été réalisé afin de prévoir au plus près le plan de financement pour les travaux précités.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de village, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) peut financer des travaux d'équipement de 20 à 50 % dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 300 000 €.

Dans le cadre de sa mission l'IT 04 a fait parvenir une évaluation du montant des travaux prévus.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant afin de déposer le dossier de demande de subvention d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2024.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE ANCIEN	
DÉPENSES	
Total HT	425 000,00
TVA (20 %)	85 000,00
TOTAL TTC	510 000,00
RECETTES	
SUBVENTION DETR (50 % du total HT)	212 500,00
SUBVENTION RÉGION (26,9 % du total HT) Nos communes d'Abord - Grand dossier	114 325,00
AUTOFINANCEMENT (23,1%)	98 175,00
TVA (20 %)	85 000,00
TOTAL TTC	510 000,00

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'accepter le plan de financement proposé afin de constituer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2024 (DETR) ;
- et de l'autoriser :
 - à effectuer la demande de subvention auprès des services de l'État ;
 - à inscrire la dépense au budget 2024 avec un phasage qui sera défini ;
 - à lancer la consultation dans un premier temps d'un maître d'œuvre qui aura pour mission de préparer le dossier de consultation des

- entreprises, puis de suivre les travaux,
- à analyser les offres, choisir les entreprises les mieux-disantes,
- à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et à ce marché.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Accepte le dossier de demande de subvention DETR ainsi que le plan de financement présenté par Monsieur le Maire ;
- Invite Monsieur le Maire à solliciter les services de l'Etat pour une subvention au titre de la DETR 2024 telle que prévue dans le plan de financement ;
- Lui délègue sa signature pour tout document relatif à cette affaire.

Aménagement du Centre ancien - demande de subvention RÉGION - DE 2023 069

Monsieur le Maire indique que la commune de Peipin souhaite entreprendre des travaux de rénovation de la voirie et d'aménagement du Centre ancien (place de la Mairie, Grand-Rue, rue du Four, rue du Glissoir et une partie de la rue de l'Église).

Ces voies du Centre ancien de la commune n'ont pas été rénovées depuis plus de 25 ans et présentent aujourd'hui des dégradations assez marquées.

L'objectif est pluriel : rénovation des chaussées et des dispositifs d'assainissement de surface et de drainage des voiries, des accès aux habitations, affectation des stationnements en surfaces perméables, intégration paysagère avec qualification des espaces verts, qualification des cheminements piétons et mise en zone 30 de l'itinéraire en cohérence avec l'aménagement.

Monsieur le Maire rappelle qu'un travail est en cours depuis 2022 avec l'IT 04 qui a été missionnée en qualité d'AMO de la commune pour la préparation du dossier de l'aménagement du Centre ancien. Dans un premier temps un levé topographique a été réalisé afin de prévoir au plus près le plan de financement pour les travaux précités.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif " Nos communes d'Abord - Grand dossier ", la Région peut financer des travaux d'équipement à hauteur de 30% dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 200 000 €.

Dans le cadre de sa mission l'IT 04 a fait parvenir une évaluation du montant des travaux prévus.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant afin de déposer le dossier de demande de subvention " Nos communes d'Abord - Grand dossier " au titre de l'année 2024.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE ANCIEN	
DÉPENSES	
Total HT	425 000,00
TVA (20 %)	85 000,00
TOTAL TTC	510 000,00
RECETTES	
SUBVENTION DETR (50 % du total HT)	212 500,00
SUBVENTION RÉGION (26,9 % du total HT) Nos communes d'Abord - Grand dossier	114 325,00
AUTOFINANCEMENT (23,1%)	98 175,00
TVA (20 %)	85 000,00
TOTAL TTC	510 000,00

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'accepter le plan de financement proposé afin de constituer un dossier de demande de subvention au titre du dispositif " Nos communes d'abord - Grand dossier " 2024.
- et de l'autoriser :
 - à effectuer la demande de subvention auprès des services de la Région ;
 - à inscrire la dépense au budget 2024 avec un phasage qui sera défini ;
 - à lancer la consultation dans un premier temps d'un maître d'œuvre qui aura pour mission de préparer le dossier de consultation des entreprises, puis de suivre les travaux,
 - à analyser les offres, choisir les entreprises les mieux-disantes,
 - à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et à ce marché.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le dossier de demande de subvention au titre du dispositif " Nos communes d'abord - Grand dossier " ainsi que le plan de financement présenté par Monsieur le Maire ;
- Invite Monsieur le Maire à solliciter les services de la Région pour une subvention au titre du dispositif " Nos communes d'abord - Grand dossier " 2024, telle que prévue dans le plan de financement ;
- Lui délègue sa signature pour tout document relatif à cette affaire.

Convention avec l'association l'Envolée pour la collecte des textiles et accessoires de la personne - DE 2023 070

Dans le cadre de la mise en place des points d'apports volontaire il apparaît opportun d'installer une benne de collecte de vêtements.

Monsieur le maire indique qu'il a rencontré le coordinateur de l'association l'Envolée de Sisteron. Après visite sur le terrain, il s'est avéré possible d'installer une benne textile sur le délaissé de la Route départementale 4085 route du Jabron.

Le Conseil départemental a précisé le 28 novembre qu'il existait déjà une permission de voirie et qu'aucune autorisation supplémentaire de leur part n'était nécessaire.

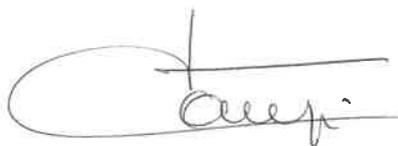
Monsieur le Maire présente la convention à signer avec l'association l'Envolée, qui a été transmise aux conseillers municipaux avec la convocation à la présente réunion, et demande au conseil municipal de l'autoriser à la signer ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve la convention de l'Envolée annexée à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h59.

Frédéric DAUPHIN



Philippe SANCHEZ-MATEU

